

DOCUMENT N° 69

Résolution sur le programme Pardoc

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires,

afin de répondre aux préoccupations exprimées par les sections à l'égard du programme Pardoc et la nécessité d'en faire le bilan à mi-parcours,

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Secrétaire général parlementaire de l'AIFLF de réactiver le Comité parlementaire décisionnel,

CONSIDÉRANT les observations exprimées par les membres du Bureau réuni le 5 juillet 1997,

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme déterminés par les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage au Sommet de Chaillot en 1991 demeurent inchangés,

CONSIDÉRANT les changements significatifs intervenus dans l'environnement technologique documentaire,

APPROUVE la proposition du Secrétaire général parlementaire de réactiver le comité parlementaire décisionnel du Pardoc

- afin de procéder à un bilan à mi-parcours et surtout de mettre en oeuvre les ajustements nécessaires pour assurer la réussite du programme jusqu'à son échéance,
- composé de trois membres de droit à savoir, le Secrétaire général parlementaire, le Trésorier et le Président de la Commission des affaires parlementaires,
- composé aussi de deux représentants des sections du Sud et de deux représentants des sections du Nord, distinctes des sections représentées par les membres de plein droit, auxquels pourront être adjoints à titre consultatif quelques experts du monde documentaire parlementaire.

L'ensemble des représentants de ce comité, hors membres de droit, seront désignés par le Secrétaire général parlementaire.